

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2136

AMENDEMENT

présenté par

Mme Diop, M. Potier, M. Pribetich, M. Faure, M. David, M. Gokel, Mme Got, M. Hablot, M. Hollande, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Bouloux, M. Baptiste, M. Baumel, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardt, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	60 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	60 000 000
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	30 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	30 000 000
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préserver le fonds Paix et résilience dit « Minka » à son niveau budgétaire de 2024, en rehaussant de 30 000 000 euros en crédits de paiement et 60 000 000 euros en autorisations d'engagement le programme budgétaire 209 qui abonde cet instrument.

En effet, le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » fait face à une baisse globale de 22 % de ses crédits en CP et 35% en AE. Cette contraction affecte notamment les crédits de l'action 2 « action bilatérale » (-32% en CP et -52% en AE), et plus particulièrement ceux de trois fonds qui ont largement fait preuve de leur impact depuis leur création, dont le fonds en faveur de la paix et de la résilience (MINKA). Salué par l'OCDE en 2024 et dédié à la consolidation de la paix dans les zones de fragilités, de crises ou de conflits, cet instrument finance de nombreux projets d'ONG. Il s'inscrit également dans le Plan national d'action de la France "Femmes, paix et sécurité".

Le présent amendement vise donc à préserver l'efficacité et la continuité de la capacité d'action des acteurs de la solidarité internationale en rehaussant de 30 000 000 euros en crédits de paiement et 60 000 000 euros en autorisations d'engagement l'action 02 « coopération bilatérale » du programme budgétaire 209. Pour être recevable, cet amendement minore les crédits de l'action 01 « Fonds de solidarité pour le développement » du programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement » de 30 000 000 euros en crédits de paiement et 60 000 000 euros en autorisations d'engagement.

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles imposées par l'article 40, mais nous souhaitons qu'après l'adoption de cet amendement le Gouvernement lève le gage afin de maintenir les crédits du programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement ». Nous rappelons également que le renforcement du budget alloué à la solidarité internationale et la responsabilité budgétaire ne sont pas incompatibles : la réaffectation d'une partie des recettes des taxes dites « solidaires » à la solidarité internationale est une solution.